



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

## L'avis de paiement peut-il être transmis directement au FIA ?

[Imprimer](#)

La facture ne peut pas être transmise directement au FIA. La facture est adressée à l'agent payeur et transmise à la Direction de la gestion d'actifs de l'AMF par mail à l'adresse suivante [fixedfees@amf-france.org](mailto:fixedfees@amf-france.org) URL = [mailto:fixedfees@amf-france.org].

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02

